



Département de l'Ardèche

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'AGGLOMERATION

### Séance du 22 janvier 2025

Nombre de membres	
Afférent au CC	En exercice
70	70
Présent	Votant
48	58

#### Date de convocation

**16 janvier 2025**

#### Ressources Humaines – Modification du tableau des effectifs

**N° de la délibération  
2025-023**

Secrétaire de séance :  
Laëtitia BOURJAT

Le 22 janvier 2025 à dix-huit heures trente,

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération ARCHE Agglo s'est réuni à la salle Georges Brassens à Tournon-sur-Rhône sous la présidence de Monsieur Frédéric SAUSSET.

**Présents :** MM. Xavier ANGELI, Laurent BARRUYER, Pascal BIGI, Mme Véronique BLAISE, MM. David BONNET, Jean-Louis BONNET, Mme Laëtitia BOURJAT, M. Michel BRUNET, Mme Lyliane BURGUNDER, MM. Patrick CETTIER, Pascal CLAUDEL, Mme Delphine COMTE, MM. Thierry DARD, Serge DEBRIE, Mme Christèle DEFRANCE, MM. Denis DEROUX, Yann EYSSAUTIER, Mme Myriam FARGE, M. Bruno FAURE, Mme Christiane FERLAY, M. Gilles FLORENT, Mme Béatrice FOUR, M. Claude FOUREL, Mmes Annie FOURNIER, Isabelle FREICHE, MM. Michel GAY, Michel GOUNON, Pierre GUICHARD, Emmanuel GUIRON, Mmes Laurence HEYDEL-GRILLERE, Marie-Claude LAMBERT, Danièle LECOMTE, MM. Gilbert LA RUSSA, Jean-Michel MONTAGNE, Mmes Stéphanie NOUGUIER, Sandrine PEREIRA, M. Jacques POCHON, Mmes Isabelle POUILLY, Nathalie RAZE, Ingrid RICHIOUD, MM. Gérard ROBERTON, Alain SANDON, Frédéric SAUSSET, Mme Anne SCHMITT, MM. Jean-Paul VALLES, Roger VOSSIER, Jean-Christophe WEIBEL, Jean-Louis WIART.

**Excusés :** M. Pascal BALAY (pouvoir à Mme Stéphanie NOUGUIER), M. Paul BARBARY (pouvoir à Mme Annie FOURNIER), M. Guy CHOMEL (pouvoir à M. Xavier ANGELI), Mme Muriel FAURE (pouvoir à M. Michel GOUNON), Mme Valina FAURE (pouvoir à M. Bruno FAURE), Mme Elisabeth JUNIQUE (pouvoir à Mme Danièle LECOMTE), M. Laurent MAILLARD (pouvoir à Mme Nathalie RAZE), Jean-Louis MORIN (pouvoir à M. Jean-Louis BONNET), M. Régis REYNAUD (représenté par son suppléant M. Gilbert LA RUSSA), Pascal SEIGNOVERT (pouvoir à M. Patrick CETTIER), Bruno SENECLAUZE (pouvoir à M. Pascal CLAUDEL), M. Xavier AUBERT, Mme Amandine DEYGAS, M. Patrick FOURCHEGU, Mmes Annie GUIBERT, Isabelle GUILLIAUMET, MM. Fabrice LORiot, Pierre MAISONNAT, Mmes Christelle MARION, Agnès OREVE, MM. Charles-Henri RIMBERT, Vincent ROBIN, Mme Mélanie ROZENAC.

Vu le Code général des collectivités territoriales notamment les articles R.2313-3 et L.2313-1 ;

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Conformément à l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil d'Agglomération de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services (création – suppression – modification de la durée hebdomadaire d'un poste)

En cas de suppression de poste ou modification de la durée hebdomadaire (modification supérieure à 10% ou passage d'un TC à un TNC ou impactant l'affiliation à la CNRACL) la décision est soumise à l'avis préalable du CST (la modification de la durée du poste correspondant à la suppression et la création simultanées),

Considérant le dernier tableau des effectifs, datant du 18 décembre 2024 et la nécessité de mettre les effectifs en cohérence avec les besoins des services,

Considérant l'avis des membres du CST,

Dans le cadre de la Direction de la petite enfance il convient d'apporter les modifications suivantes au tableau des effectifs :

- Supprimer un poste d'agent social territorial à Temps non complet à raison de 28 heures par semaine
- Supprimer un poste d'agent social territorial à Temps non complet à raison de 26 heures par semaine
- Créer 1 poste d'Auxiliaire de puériculture de classe normale à temps complet
- Créer 2 postes d'Auxiliaire de puériculture de classe normale à temps non complet à raison de 28 heures par semaine

Cette modification a comme objectif de fluidifier et faciliter les plannings dans les structures petite enfance en augmentant le nombre d'agents diplômés et de renforcer le pool petite enfance des structures du plateau ardéchois.

Suite à la réorganisation de l'équipe en charge de l'ALSH de Tournon, il est proposé

- Supprimer deux postes d'adjoint d'animation à temps complet
- Créer 1 postes d'adjoint d'animation à temps non complet annualisé à raison de 22.67
- Créer 1 postes d'adjoint d'animation à temps non complet annualisé à raison de 18.50

Dans le cadre de sa politique Tourisme sport nature, ARCHE Agglo va recruter un technicien pour assurer la gestion du réseau de randonnée, l'aménagement et la gestion des itinéraires, la veille, la communication, la gestion DATA (SIG), la gestion des vélo routes voies vertes.

A cet effet, il est proposé de

- Créer un poste de technicien territorial à temps non complet à raison de 28h
- Supprimer un poste d'agent de maîtrise vacant au tableau des effectifs

Dans le cadre de l'activité du Domaine du Lac de Champos il est proposé d'augmenter le temps de travail de deux agents permanents du service. Cela est justifié par l'allongement des périodes d'activité du camping et à l'organisation d'évènements sportifs sur le domaine. De plus, en raison des travaux liées au PPI de Champos il semble nécessaires que certaines missions du Directeur du Domaine glissent vers l'Opérateur de structure touristique et la Gestionnaire de site touristique

Il est ainsi proposé de :

- Supprimer un poste Adjoint technique TNC 28 annualisé
- Supprimer un poste Adjoint administratif TNC 28 annualisé
- Créer 1 poste d'Adjoint technique TNC 31.5 annualisé
- Créer 1 Adjoint administratif TNC 31.5 annualisé

Dans le cadre de la redéfinition des missions administratives de l'unité Tourisme, le poste d'assistante administrative évolue vers un poste d'assistante de Direction avec notamment la prise en charge des missions de d'élaboration et suivi budgétaire. Dans ce cadre il est proposé de :

- Supprimer un poste d'Adjoint administratif à TNC 24.50
- Création d'un poste de Rédacteur à temps non complet à raison de 28h

Cette modification sera effective à compter du 1<sup>er</sup> mars 2025.

Après un an d'accroissement temporaire d'activité, il convient de pérenniser le poste d'assistante de Direction rattachée à la Direction des Solidarités.

Il est donc proposé de

- Créer un poste Rédacteur territorial à temps non complet à raison de 31.5

En cas de recrutement infructueux d'agents fonctionnaires ces postes pourront être occupés par des agents CONTRACTUELS. Le niveau de recrutement et de rémunération seront fixés par référence aux grilles indiciaires précisées dans cette délibération.

Considérant l'avis du bureau du 16 janvier 2025 ;

Après en avoir délibéré à :

- 58 Voix pour
- 0 Voix contre
- 0 Abstention

Le Conseil d'Agglomération :

- d'adopter la proposition du Président,
- de modifier le tableau des emplois à compter du 23 janvier 2025 ainsi :

TABLEAU EFFECTIF ARCHE AGGLO Conseil 22 janvier 2025			
Postes	Temps travail	ACTUEL	MODIFIE
<b>Filière administrative</b>			
DGS d'un EPCI de 10 000 à 80 000 habitants	35	1	1
DGAS 40 à 150 000 hab.	35	1	1
Attaché hors classe	35	2	2
Attaché principal	35	3	3
Attaché territorial	35	21	21
Rédacteur principal 1ère classe	35	4	4
Rédacteur principal 2ème classe	35	5	5
Rédacteur	35	3	4
Rédacteur	31,5	0	1
Rédacteur	28	0	1
Adjoint administratif principal 1ème classe	35	15	15
Adjoint administratif principal 2ème classe	35	4	4
Adjoint administratif principal 2ème classe	17,5	1	1
Adjoint Administratif territorial	35	8	8
Adjoint Administratif territorial	31,5	1	2
Adjoint Administratif territorial	28	1	0
Adjoint Administratif territorial	24,5	1	0
Adjoint Administratif territorial	15	3	3
<b>Filière technique</b>			
Ingénieur ppal	35	6	6
Ingénieur	35	6	6
Technicien principal 1ère classe	35	5	5
Technicien principal 2ème classe	35	4	4
Technicien	35	5	5
Technicien	28	0	1
Agent de maîtrise principal	35	5	5
Agent de maîtrise	35	5	4
Adjoint technique ppal de 1ère classe	35	9	9
Adjoint technique ppal de 1ère classe	28	1	1
Adjoint technique ppal de 2ème classe	35	5	5
Adjoint technique ppal de 2ème classe	32	1	1
Adjoint Technique Territorial	35	12	12
Adjoint Technique Territorial	32	3	3
Adjoint Technique Territorial	31,5	0	1
Adjoint Technique Territorial	28	1	0
Adjoint Technique Territorial	22	1	1
Adjoint Technique Territorial	17,5	1	1
Adjoint Technique Territorial	14,11	1	1
<b>Filière sociale et médico-sociale</b>			
Puéricultrice cadre supérieur de santé	35	1	1
Puéricultrice Hors classe	35	1	1
Puéricultrice	35	3	3
Assistant socio éducatif de classe exceptionnelle	35	1	1
Assistant socio éducatif	35	1	1
Infirmier de soins généraux	35	1	1
Educateur de jeunes enfants de classe exceptionnelle	35	3	3
Educateur de jeunes enfants	35	12	12
Educateur de jeunes enfants	29,5	1	1
Educateur de jeunes enfants	28	2	2
Educateur de jeunes enfants	17,5	3	3
Auxiliaire de puériculture cl supérieure	35	15	15
Auxiliaire de puériculture cl supérieure	31,5	1	1
Auxiliaire de puériculture cl supérieure	28	1	1
Auxiliaire de puériculture cl supérieure	17,5	1	1
Auxiliaire de puériculture cl normale	35	13	14
Auxiliaire de puériculture cl normale	31,5	1	1
Auxiliaire de puériculture cl normale	31	1	1
Auxiliaire de puériculture cl normale	30	1	1
Auxiliaire de puériculture cl normale	28	0	2
Auxiliaire de puériculture cl normale	17,5	1	1
Agent Social principal de 1ère classe	35	5	5
Agent Social principal de 1ère classe	30	1	1
Agent Social principal de 2ème classe	35	7	7
Agent Social Territorial	35	8	8
Agent Social Territorial	32	1	1
Agent Social Territorial	28	1	0
Agent Social Territorial	26	2	1

Filière Animation			
Animateur principal 2ème classe	35	1	1
Animateur	35	1	1
Adjoint territorial d'animation ppal 2 cl	31,5	2	2
Adjoint territorial d'animation ppal 2 cl	17,5	1	1
Adjoint territorial d'animation	35	4	2
Adjoint territorial d'animation	22,67	0	1
Adjoint territorial d'animation	18,5	0	1
Filière Culturelle			
Bibliothécaire	35	1	1
Professeur Enseignement Artistique Hors Classe	3,25	1	1
Professeur Enseignement Artistique Classe Normale	10	1	1
Assistant d'enseignement artistique principal 1ère classe	20	6	6
Assistant d'enseignement artistique principal 1ère classe	17,25	1	1
Assistant d'enseignement artistique principal 1ère classe	15	1	1
Assistant d'enseignement artistique principal 1ère classe	13	1	1
Assistant d'enseignement artistique principal 1ère classe	10	2	2
Assistant d'enseignement artistique principal 1ère classe	9,75	1	1
Assistant d'enseignement artistique principal 1ère classe	9,25	1	1
Assistant d'enseignement artistique principal 1ère classe	8,75	1	1
Assistant d'enseignement artistique principal 1ère classe	8	1	1
Assistant d'enseignement artistique principal 1ère classe	7,17	1	1
Assistant d'enseignement artistique principal 1ère classe	6,25	1	1
Assistant d'enseignement artistique principal 1ère classe	5	1	1
Assistant d'enseignement artistique principal 1ère classe	3	3	3
Assistant d'enseignement artistique principal 2ème classe	16	1	1
Assistant d'enseignement artistique principal 2ème classe	13,75	1	1
Assistant d'enseignement artistique principal 2ème classe	11,66	1	1
Assistant d'enseignement artistique principal 2ème classe	11	1	1
Assistant d'enseignement artistique principal 2ème classe	9,5	1	1
Assistant d'enseignement artistique principal 2ème classe	4,75	2	2
Assistant d'enseignement artistique principal 2ème classe	4,5	3	3
Assistant d'enseignement artistique principal 2ème classe	3,25	1	1
Assistant d'enseignement artistique principal 2ème classe	3	2	2
Assistant d'enseignement artistique principal 2ème classe	2,08	1	1
Assistant d'enseignement artistique principal 2ème classe	2	2	2

- les crédits correspondants sont inscrits au budget.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.  
Tous les membres présents ont signé au registre.  
Pour extrait certifié conforme,  
Mercuriol-Veunes, le 22 janvier 2025.

Envoyé en préfecture le 24/01/2025  
Reçu en préfecture le 24/01/2025  
Publié le   
ID : 007-200073096-20250122-DELIB\_2025\_023-DE

Signé électroniquement par : Frédéric SAUSSET

Date de signature : 24/01/2025

Qualité : Le président ArcheAgglo